

Indicateur Quantité de déchets produits

Thème Environnement urbain / Pression

Code U2.3

Dernière mise à jour décembre 2018

En 2018, La Commune Urbaine de Fort Dauphin a des difficultés face aux ordures de la ville, la capacité de collecte (03 camions dont deux 6 m³ et un 08 m³) n'arrive pas à suivre le rythme de production de déchets (Environ 80 m³ par jour) qui nécessite en moyenne 51 litres de carburant pour effectuer les 04 voyages de 20 m³

	Journalière	Mensuel	Annuelle
Dépôt d'ordures en ville (à collecter)	150 m ³ soit 35.5 t	4500 m ³ soit 1079 t	54 750 m ³ soit 13 128 t
Capacité de collecte	80 m ³ soit 19.12 t	2400 m ³ soit 576.3 t	29 200 m ³ soit 6978 t
Besoin en carburant pour la collecte d'ordures	51 L soit 158 100 Ar	1530 L soit 4 743 000 Ar	18 615 L soit 57 706 500 Ar

Source : Commune Urbaine de Fort Dauphin

Note technique sur l'indicateur

Descripteurs : quantité de déchets par jour : déchets ménagers, hospitaliers et industriels

Définition et concepts de base : Selon le décret N °2012-754 fixant procédures de gestion des produits en fin de vie, sources de déchets et des déchets dangereux nuisibles à l'environnement dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention de Bâle « Est considéré comme déchet toute matière qui n'a plus aucune utilité pour son propriétaire ou producteur et qui est mise au rebut ou abandonnée ». D'une façon générale, un déchet peut être défini comme étant tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, ou toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon soit parce que sa valeur économique est trop faible, soit parce qu'il est en quantité trop faible pour justifier un investissement.

Les déchets sont classés selon leur nature et leur origine ou selon leur caractère plus ou moins toxique.

- **Déchets ménagers et assimilés** : ce terme regroupe l'ensemble des déchets produits dans le cadre de notre vie quotidienne : emballages, restes de repas, électroménagers, vieux meubles, déchets verts, vieux vêtements, etc...
- **Déchets des Activités Economiques** (DAE) : il s'agit de déchets d'entreprises qui s'apparentent, par leur nature et leur composition, aux déchets ménagers. Ils sont "assimilables aux déchets ménagers" et peuvent ainsi être collectés et éliminés comme tels.
- **Déchets dangereux** : ils contiennent des éléments toxiques et représentent un réel danger pour la santé et l'environnement. Ce sont les solvants, les vernis, les colles, les goudrons... Ils font l'objet d'une réglementation particulière et suivent des filières de collecte et de traitement spécifiques.
- **Déchets inertes** : ces déchets n'évoluent pas, ne se décomposent pas et ne se dégradent pas. Ce sont les gravats issus de travaux de démolition : briques, béton, terre, vitres... Ils ne sont pas dangereux, mais compte tenu de leurs volumes et de leurs quantités, ils sont stockés dans des centres spécialisés.

Méthode de mesure : Enquête - Evaluation de volume d'ordures selon le nombre de bacs à ordure, le nombre de ménages

Limites : Données incomplètes au niveau du service de voirie et des centres de soin

Référence bibliographique